



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.1 -S-A-EP

N° de demande : 2008-2444
Catégorie :
Produit : Herbicide Simplicity
N° d'homologation : 28887
Matière active (m.a.) : pyroxsulame
No de document de l'ARLA : 1723286

Contexte

L'herbicide Simplicity a été homologué le 31 janvier 2008. L'utilisation de l'herbicide Simplicity est homologuée dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique pour la suppression sélective des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps et de blé dur. Le produit est appliqué en postlevée sur les cultures et les mauvaises herbes à raison de 15 g m.a./ha. Pour d'autres précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Le demandeur souhaite modifier l'étiquette de l'herbicide Simplicity pour y ajouter les constituants pour mélanges en cuve suivants : herbicide sélectif émulsifiable Thumper (560 g m.a./ha) et Benchmark A (5 g m.a./ha) + Benchmark B (280 g m.a./ha), pour utilisation sur les cultures de blé de printemps et de blé dur.

Évaluation des propriétés chimiques

Non requise.

Évaluation sanitaire

Non requise.

Évaluation environnementale

Non requise.

Évaluation de la valeur

Les données d'efficacité obtenues dans trente-trois essais sur le terrain en petites parcelles effectués dans l'Ouest du Canada en 2006 et 2007 ont été présentées pour examen. Les données justifient l'ajout de l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper (560 g m.a./ha) comme constituant de mélange en cuve pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Thumper. Les données justifient également l'ajout de Benchmark A (5 m.a./ha) + Benchmark B (280 g m.a./ha) comme constituants de mélange en cuve pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette des herbicides Benchmark A et Benchmark B.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé qu'elle disposait de suffisamment de renseignements pour modifier l'homologation de l'herbicide Simplicity afin d'y ajouter l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper et les herbicides Benchmark A + Benchmark B comme constituants de mélange en cuve sur l'étiquette de l'herbicide Simplicity.

Références

- | | |
|----------------------|--|
| PMRA #1612123, 2008. | Trial Reports, 434 pp. DACO 10.2.3.3, 10.2.3.1 |
| PMRA #1612127, 2008. | Simplicity + Benchmark HTM, 19 pp. DACO 10.2.3.3 |
| PMRA #1612133, 2008. | Simplicity + Thumper, 10 pp. DACO 10.2.3.3 |
| PMRA #1612129, 2008. | Simplicity + Benchmark HTM, 13 pp. DACO 10.3.1, 10.3.2 |
| PMRA #1612135, 2008. | Simplicity + Thumper, 9 pp. DACO 10.3.1, 10.3.2 |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.